



BRUNO DUMÉZIL ET LAURENT VISSIÈRE (DIR.)

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

II 2. Judic – 979-10-231-1081-4





ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

La question de l'authenticité et de l'autographie se pose aux historiens dans leur travail d'établissement des sources. Or, il s'agit d'une tâche délicate, notamment pour les périodes les plus anciennes, où la préservation de pièces originales résulte du seul hasard. La plupart des lettres connues avant la fin du XIII^e siècle ne nous sont parvenues que sous forme de copies, contemporaines ou tardives, souvent lacunaires ou erronées. La critique de leur authenticité se pose alors de façon traditionnelle, peu différente *a priori* de n'importe quel autre type de sources. Ce n'est que pour les derniers siècles de la période médiévale que l'existence d'importants fonds d'archives et de correspondances originales rend possible une exploitation plus systématique.

Les documents originaux permettent de réfléchir, dans une optique élargie, à une éventuelle mise en valeur des mentions manuscrites venues du détenteur de l'autorité. Toutes ces questions demandent réflexion, et c'est dans la continuité d'un premier volume consacré au *Gouvernement par les lettres* que le deuxième volet du cycle d'études *Épistolaire politique* propose d'étudier cette question cruciale des lettres authentiques et autographes.

Recevoir du courrier n'est pas un acte anodin, car cela prouve d'emblée une position sociale. Lire soi-même une lettre, dit quelque chose de plus : on affiche avec fierté sa maîtrise de l'écriture, son insertion personnelle dans un réseau, et la lettre ouvre en fin de compte des horizons autrement plus fascinants que le paysage qu'on découvre par la fenêtre. Que la lettre reçue soit authentique ou falsifiée apparaît finalement secondaire.

Illustration : Atelier de Rogier van der Weyden, *Un homme lisant*, huile sur chêne, ca 1450, Londres, National Gallery © 2016. The National Gallery, London/Scala, Florence.



SODIS
F387846

27 €



ÉPISTOLAIRE POLITIQUE
II



Cultures et civilisations médiévales

collection dirigée par Jacques Verger, Fabienne Joubert et Dominique Boutet

Dernières parutions

De servus à sclavus. La fin de l'esclavage antique (371-918)

Didier Bondue

L'Islam au carrefour des civilisations médiévales

Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)

Le Texte médiéval. De la variante à la recreation

Cécile Le Cornec Rochelois, Anne Rochebouet & Anne Salamon (dir.)

Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de

Philippe Contamine

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot

Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa, Klaus Krönert & Sumi Shimahara (dir.)

Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne

(vie-xve siècle)

Nicolas Carrier

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, viie-viiiè siècles

Dominique Barbet-Massin

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe

Jana Fantysová-Matějková

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt

Catherine Royer-Hemet

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance

Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge

Sébastien Morlet (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave

Olga Khallieva Boiché

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Épistolaire politique
II
Authentiques et autographes



Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN : 978-2-84050-990-5

PDF GLOBAL : 979-10-231-1075-3

TIRÉS À PART EN PDF :

II 1. Dumezil – 979-10-231-1076-0

II 1. Long – 979-10-231-1077-7

II 1. Vatin – 979-10-231-1078-4

II 1. Dumont – 979-10-231-1079-1

II 1. Otchakowski – 979-10-231-1080-7

II 2. Judic – 979-10-231-1081-4

II 2. Tixier – 979-10-231-1082-1

II 2. Cammarosano – 979-10-231-1083-8

II 2. Marchi – 979-10-231-1084-5

II 3. Gautier – 979-10-231-1085-2

II 3. Preto – 979-10-231-1086-9

II 3. Schnerb – 979-10-231-1087-6

II 3. Vissiere – 979-10-231-1088-3

II 3. Ricci – 979-10-231-1089-0

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

Auteurs et rédacteurs

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE REGISTRE DES LETTRES DE GRÉGOIRE LE GRAND

Bruno Judic

Le Registre des lettres de Grégoire le Grand, pape de 590 à 604, est aujourd'hui un ouvrage monumental de 867 lettres. Le grand nombre de ces lettres est certainement un indice de l'intense activité de ce pape, même si on peut aussi légitimement l'insérer dans une série en apparence très systématique, celles des lettres des papes. Formellement une première difficulté d'accès à cet épistolaire apparaît dans les éditions : il existe pas moins de quatre manières de numéroter ces lettres de Grégoire I^{er}. Il y a la numérotation de l'édition des Mauristes, à la fin du xvii^e siècle, reprise dans Migne¹ ; il y a la numérotation de l'édition de Ewald et Hartmann parue à la fin du xix^e siècle dans les MGH² ; il y a la numérotation de l'édition Norberg dans le *Corpus Christianorum*³, mais on doit aussi mentionner une autre numérotation, même si elle ne correspond pas à une édition : il s'agit des *Regesta pontificum Romanorum* de Jaffé revu par Ewald justement pour les lettres de Grégoire⁴. Une des questions que pose ce registre, à l'arrière-plan de ces diverses numérotations et éditions, est le rapport à Grégoire lui-même. Ces lettres sont-elles des œuvres de Grégoire comme écrivain ecclésiastique ou des produits de l'administration de l'Église romaine au temps du pontificat de Grégoire ? Avant Grégoire, certains papes ont laissé des collections de lettres, par exemple Léon le Grand ou Gélase au v^e siècle⁵.

- 1 *Patrologie latine*, t. LXXVII, col. 441 à 1352 ; col. 431 à 442 se trouve la préface des Mauristes (Paris 1705).
- 2 *Gregorii I papae Registrum epistularum*, éd. P. Ewald et L. Hartmann, *MGH Epistulae* I et II, Berolini, apud Weidmannos 1891-1899. Le chiffre de 867 lettres donné au début correspond au nombre de textes numérotés dans cette édition. Mais certaines lettres sont adressées à Grégoire et non pas envoyées par lui ; d'autres textes ne sont clairement pas des lettres ; aussi dans l'édition plus récente de Dag Norberg, ce chiffre est-il plus bas, au point d'ailleurs que d'authentiques lettres de Grégoire sont données en annexe.
- 3 *Gregorii Magni Registrum epistularum*, éd. Dag Norberg, dans *Corpus Christianorum Series Latina* 140-140A, Turnhout, Brepols, 1982 [désormais CC].
- 4 Ph. Jaffé et P. Ewald, *Regesta Pontificum Romanorum*, Lipsiae, Veit et comp., t. I, 1885, p. 143-219 : les lettres sont numérotées de JE 1066 à JE 1994, puisqu'il s'agit d'une numérotation continue de la correspondance de tous les papes successifs.
- 5 Léon le Grand, 171 lettres dans *Patrologie latine*, t. LIV, col. 593-1218 : transmises par des collections canoniques, elles méritent toutefois un réexamen d'authenticité (voir A. di

Mais les lettres de ces papes ne forment pas une masse aussi considérable et sont assez limitées à quelques grands problèmes de doctrine et de discipline ecclésiastiques. En outre ces lettres de Léon ou de Gélase constituent souvent en elles-mêmes des sortes de courts traités doctrinaux ou disciplinaires. Au contraire dans la masse des lettres de Grégoire le Grand, on peut trouver un peu de tout, des textes purement techniques comme des lettres en apparence très personnelles – et même beaucoup plus personnelles que les lettres de Léon ou de Gélase. Je développerai quelques remarques portant d'abord sur la formation de ce registre et sur la dimension proprement juridique de cette collection. J'évoquerai ensuite les correspondants de Grégoire, du moins sur quelques cas. Enfin, je rappellerai les problèmes posés par la postérité de ce registre.

Remarquons d'abord la notion de registre. Les lettres ont été enregistrées en tant qu'actes de la chancellerie pontificale. Certains manuscrits ont transmis la forme du registre avec le groupement des lettres par année de l'indiction et par mois. Cette forme de registre suppose une activité « notariale », c'est-à-dire que chaque lettre a fait l'objet de deux exemplaires, l'un conservé dans le registre et l'autre envoyé au destinataire. De fait, quelques rares lettres ont été conservées par leur destinataire et témoignent de formules d'adresse propres à une expédition, alors que l'exemplaire du registre comporte une formule d'adresse plus brève. Dans ce qui est parvenu jusqu'à nous, il y a de grandes disparités entre les années et on doit nécessairement supposer que nous n'avons qu'une partie du registre originel. Par exemple, la deuxième indiction (1^{er} septembre 598-31 août 599), bien documentée par deux collections de lettres d'origine différente, comporte aujourd'hui plus de deux cents lettres. Si nous appliquons ce chiffre aux quatorze années du pontificat, nous aurions près de 2 800 lettres. Or il est bien possible que, même pour cette deuxième indiction, nous n'ayons pas la totalité de la correspondance officielle. Ernst Pitz a fait le calcul que le total actuellement conservé (849 lettres retenues) correspond à une production de 5 par mois sur les 163 mois du pontificat⁶. Or Grégoire avait plusieurs collaborateurs, qui sont d'ailleurs connus par les lettres, au moins 9, voire 12. Si on exclut les jours de fête religieuse, il peut rester environ une vingtaine de jours par mois durant lesquels quatre à cinq heures peuvent être consacrées à la production d'un acte. À raison d'un par heure, il y en aurait une centaine par mois et donc plus de 16 000 pour tout le pontificat. Comment serait-on passé

Berardino, *Patrologia* vol. III *Dal concilio di Nicea al concilio di Calcedonia. I Padri latini*, Torino, Marietti, 1978, p. 563-564). Gélase 1^{er}, *Epistulae*, éd. A. Thiel, dans *Epistulae romanorum pontificum I*, Brunsbergae, Peter, 1868, p. 287-510.

6 Ernst Pitz, *Papstreskripte im frühen Mittelalter: diplomatische und rechtsgeschichtliche Studien zum Brief-Corpus Gregors des Grossen*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1990, p. 251.

de 16 000 à 2 800, et de 2 800 à 850 ? Il faut supposer la disparition d'une grande partie de cette activité bureaucratique, disparition « naturelle » par élimination de documents simplement devenus inutiles, mais aussi opération de sélection dans les archives de l'Église romaine pour constituer ou reconstituer le registre de Grégoire. Cette sélection a-t-elle été faite par Grégoire lui-même ? A-t-elle eu lieu plus tard ? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre aujourd'hui. Ernst Pitz suppose que Grégoire lui-même est intervenu dans le processus de sélection qui aboutit à ce qui nous reste. Il s'appuie pour cela sur le témoignage de Jean Diacre qui a rédigé, à Rome, vers 872, une *Vita Gregorii* dans laquelle il évoque l'activité de Grégoire comme écrivain. Jean Diacre raconte que, jusqu'au dernier jour de sa vie, Grégoire s'était adonné à la rédaction des lettres (« *ab exponendis tamen epistolis, quamdiu vivere potuit, numquam omnino cessavit*⁷ »), et, juste après ce passage, Jean Diacre évoque la composition du commentaire du livre de Job (les *Moralia in Job*) en employant le même verbe *exponere*⁸. L'emploi de ce même verbe serait donc l'indice que Grégoire s'était impliqué de la même manière dans le commentaire de Job et dans la rédaction des lettres. Comme il est évident qu'il ne rédigeait pas des lettres purement techniques et administratives, il faudrait considérer que la conservation de celles-ci serait issue de la volonté de Grégoire lui-même, ordonnant à son entourage de faire une sélection pour constituer un exemple de ce que doit être la gestion du siège épiscopal romain. Robert Markus, en revanche, doute sérieusement de cette situation et considère que l'écart entre le registre originel (dont l'ampleur réelle est totalement inconnue) et ce qui nous est parvenu est complètement le fait du hasard⁹.

Ernst Pitz a prolongé le travail des éditeurs du registre, le plus récent Dag Norberg, mais surtout des deux savants éditeurs du XIX^e siècle, Ewald et Hartmann, en cherchant à caractériser les procédures juridiques à l'œuvre dans un tel registre. Il a ainsi réparti l'ensemble des lettres en deux catégories : les rescrits et les décrets. La plus grande partie (62 %) est constituée par des rescrits, qui donnent une réponse à une demande (requête, plainte, prière) émanant d'une instance ou d'une personne d'un rang inférieur. Il s'agit d'une technique empruntée par l'Église à la pratique impériale romaine. Par ailleurs, rescrits et décrets concernent différents domaines que Pitz a désigné de la manière suivante : les lettres de recommandation, les lettres de nomination, les affaires

7 Jean Diacre, *Vita Gregorii*, dans *Patrologie latine*, t. LXXV, col. 223, liv. IV, 71.

8 *Ibid.*, liv. IV, 72 : « *librum beati Job coepit exponere* ».

9 Robert Markus, *Gregory the Great and his World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 15 et 206.

domaniales¹⁰, les affaires de surveillance domaniale, les affaires personnelles des évêques, les affaires personnelles des clercs, les consécration d'églises, les privilèges, les procès, et les *responsa*. Il distingue encore des écrits internes qui ne sont ni des rescrits ni des décrets, et les écrits de communication, qui sont essentiellement des décrets et qui touchent Grégoire de manière plus personnelle.

Le travail de Dag Norberg repose d'abord sur une approche philologique¹¹. Pour lui comme pour Ewald et Hartmann, il s'agissait de reconstituer le registre, mais Norberg a été plus radical dans le rejet de tout ce qui n'était pas transmis par l'une des trois collections réalisées au VIII^e siècle. C'est pourquoi il a été amené à renuméroter au moins certaines lettres. Cette nouvelle numérotation a suscité l'agacement de Pitz, mais aussi de Charles Pietri¹². Cependant cet examen rigoureux sous l'angle de la langue a permis à Norberg de suggérer de nouvelles interprétations. Ainsi en novembre 598, Grégoire écrit au défenseur Romanus en Sicile à propos d'un homme riche, Alexandre, qui n'a pas rempli ses obligations vis-à-vis d'un monastère féminin Sainte-Marie, dirigé par l'abbesse Thècle à Naples. La lettre qualifie Alexandre de gendre, mais Hartmann comprenait gendre de l'abbesse Thècle, tandis que Norberg comprend gendre de Félix, mentionné comme le défunt propriétaire de la maison dans laquelle le monastère était installé. Norberg met en rapport cette lettre avec une autre de juin 599 (9, 164 MGH ; 9, 165 CC), dans laquelle on mentionne une dame Rustica, épouse de Felix, qui, dans son testament écrit vingt et un ans auparavant, avait institué son mari Felix comme héritier, à condition que soit fondé un monastère sur ses biens en Sicile. Norberg comprend que le couple Rustica-Felix est déjà mort dans les années 590, qu'un monastère de femmes a été fondé dans leur ancienne maison de Naples et que le monastère prévu en Sicile ne l'a pas encore été. Dans les deux cas, c'est le gendre de Felix et Rustica, Alexandre, qui crée des obstacles à ces fondations, parce qu'il aurait voulu récupérer cet héritage pour lui-même. Le rapprochement de deux lettres

10 Dans ce cadre, on relèvera qu'à deux reprises, Grégoire utilise le mot *polyptychum* (ep. 2, 38 MGH = 2, 50 CC et 9, 199 MGH = 9, 200 CC). La lettre 2, 50 de juillet-août 592 est spécialement intéressante ; c'est une très longue lettre consacrée à la gestion du patrimoine de Sicile et adressée au sous-diacre Pierre, chargé de cette fonction. Grégoire rappelle à Pierre qu'il a sorti le registre (« *polypticum deduxi* ») contenant apparemment les recettes et les dépenses. Cette lettre a été transmise par la collection P ou *collectio Pauli*, c'est-à-dire de Paul Diacre qui était en relation avec la cour carolingienne et avec Adalhard de Corbie. Certes, le mot *polypticum* pouvait être tiré d'autres textes latins antérieurs (Végèce, Gélase, Cassiodore...), mais l'autorité de Grégoire sur des affaires de gestion domaniale pouvait être une forte incitation à reprendre ce mot.

11 Voir Dag Norberg, *In Registrum Gregorii Magni studia critica*, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1937-1939, 2 vol.

12 Voir Charles Pietri, « Clercs et serviteurs laïcs de l'Église romaine au temps de Grégoire le Grand », dans J. Fontaine, R. Gillet et S. Pellistrandi (dir.), *Grégoire le Grand*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 107-122, ici p. 118.

et la nouvelle interprétation d'un *gener ipsius* suffisent alors à retrouver un groupe familial, des fondations monastiques et un héritier mécontent¹³. Dag Norberg a aussi montré le rôle des clausules dans le style des lettres. Celles qui ont été rédigées par des notaires ont des phrases régulièrement terminées par des syllabes qui forment des pieds selon les principes de la métrique. Au contraire, quand la lettre a été dictée par Grégoire lui-même, comme c'est le cas des lettres les plus personnelles, la métrique se voit négligée. Il devient possible de mieux distinguer qui a écrit les lettres¹⁴. En pratique, les analyses métriques et rythmiques de Norberg rejoignent les catégories de Pitz. C'est seulement dans les « écrits de communication » qu'on va trouver – mais pas toujours – des lettres directement dictées par Grégoire.

Parmi les correspondants personnels de Grégoire, qui font l'objet de lettres personnelles relevant des « écrits de communication », on doit évidemment penser à l'empereur lui-même, à l'impératrice ou bien à Theoctista, sœur de l'empereur. Dag Norberg a montré comment la longue lettre à Theoctista en 601 est largement constituée de passages que Grégoire a repris de ses propres homélies sur l'Évangile et sur Ezéchiel¹⁵. Mais je m'arrêterai sur la lettre à l'évêque de Gap, Aregius, en juillet 599. Il fut accueilli à Rome par Grégoire lui-même et il reçut ensuite une sorte de mission d'encouragement aux réformes au sein de l'épiscopat gallo-franc. En juillet 599, Grégoire lui adressa une lettre tout à fait personnelle qui relève du genre de la consolation :

L'affliction de votre Fraternité, nous l'avons appris, vous est venue de la perte de vos hommes et nous plonge dans une si grande tristesse que nous sentons notre cœur particulièrement brisé par vos souffrances, car, de deux personnes, l'amour en fait de nous une seule. Mais dans cette douleur, la discrétion de ta sainteté m'a beaucoup consolé, en rappelant à mon âme combien il convient de supporter patiemment la tristesse et face à la mort, dans l'espérance d'une autre vie, combien il ne faut pas conserver une longue affliction. Cependant, je vous exhorte à ne pas garder jusqu'à présent la souffrance dans votre esprit : apaisez la douleur, cessez d'être triste. Il est en effet indécent de se laisser aller au

13 Dag Norberg, *Critical and Exegetical Notes on the Letters of St. Gregory the Great*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1982, p. 21-23.

14 Cette démonstration essentielle a été faite dans Dag Norberg, *In Registrum Gregorii Magni studia critica*, *op. cit.*, et reprise dans « Qui a composé les lettres de saint Grégoire le Grand ? », *Studi Medievali*, 3^e série, 21, 1980, p. 1-17, et dans « Style personnel et style administratif dans le *Registrum epistularum* de saint Grégoire le Grand », dans J. Fontaine, R. Gillet et S. Pellistrandi (dir.), *Grégoire le Grand, op. cit.*, p. 489-497.

15 Dag Norberg, « Qui a composé les lettres de Grégoire le Grand ? », art. cit., et B. Judic, « Grégoire le Grand et Theoctista », dans M. Coumert, M.-C. Isaïa, K. Krönert et S. Shimahara (dir.), *Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot*, Paris, PUPS, 2012, p. 261-272.

dégoût de l'affliction à propos de ceux qui sont parvenus, en mourant, à la vraie vie, comme on doit le croire. Peut-être ceux-là ont-ils une juste excuse pour une douleur prolongée, qui ne connaissent pas l'autre vie et qui n'ont pas la foi dans le passage de ce monde vers un monde meilleur. Mais nous qui l'avons appris, qui le croyons et l'enseignons, nous ne devons pas être attristés trop sévèrement par leurs décès, de crainte que ce qui a chez les autres l'apparence de la piété ne devienne davantage pour nous une occasion de faute. C'est en effet un genre de défiance d'être tourmenté par la tristesse contre ce que chacun prêche quand l'Apôtre dit : « Nous ne voulons pas, frères, que vous soyez ignorants au sujet de ceux qui se sont endormis, pour que vous ne soyez pas tristes comme les autres qui n'ont pas l'espérance » [I Thess. iv, 13].

C'est pourquoi, frère très cher, pour cette raison nous devons nous appliquer, comme nous l'avons dit, à ne pas être affligés au sujet des morts, mais à montrer de l'affection aux vivants, pour lesquels la piété est utile et l'amour fructueux. Aussi hâtons-nous d'être utiles à ceux pour lesquels nous le pouvons en les réprimandant, en les exhortant, en les persuadant, en les flattant, en les consolant. Que notre parole soit un baume pour les bons, une pointe pour les dépravés ; qu'elle réprime les orgueilleux, qu'elle calme les colériques, qu'elle stimule les paresseux, qu'elle enflamme les négligents par l'exhortation, qu'elle soit convaincante pour ceux qui retournent en arrière, qu'elle soit adoucissante pour ceux qui sont amers, qu'elle console les désespérés de sorte que nous montrions la voie du Salut à ceux qui avancent puisque nous sommes appelés des dirigeants. Soyons vigilants en montant la garde, soyons très soucieux de protéger les entrées contre les pièges de l'Ennemi. Et si parfois une erreur a conduit une brebis sur une mauvaise route à l'écart des troupeaux qui nous sont confiés, tâchons de la ramener de tout notre effort dans les bergeries du Seigneur, de sorte que, à cause du nom de pasteur que nous portons, nous obtenions non pas le supplice, mais la récompense. Parce que, dans toutes ces actions l'aide de la grâce divine est nécessaire, prions la clémence de Dieu tout-puissant par des prières assidues, pour qu'Il nous attribue de vouloir et nous concède de pouvoir faire ces actions et nous dirige dans cette voie avec le fruit de la bonne œuvre, Lui qui est le pasteur des pasteurs, comme il en témoigne, sans lequel nous n'atteignons rien, par lequel nous pouvons tout accomplir.

Ensuite, notre commun fils, le diacre Pierre, nous a fait savoir que, à l'époque où votre Fraternité était ici, vous aviez demandé pour vous-même et pour votre archidiacre la permission de porter des dalmatiques. Mais, pressé par la maladie de vos hommes, vous êtes parti précipitamment, et la tristesse qui vous a longtemps accablé vous a empêché de penser à ce qui était digne et à solliciter ce que vous désiriez ; quant à nous, engagé dans des tâches multiples,

la considération de la raison ecclésiastique ne nous permettait pas d'accorder quelque chose de nouveau sans consultation et subitement, pour cette raison votre demande a été longuement reportée. Mais, maintenant, nous nous rappelons les bienfaits de ta charité et, par l'exercice de cette autorité qui est la nôtre, nous concédons ce qui a été sollicité et nous avons concédé que toi et ton archidiacre, vous soyez ornés de l'usage des dalmatiques et nous avons transmis ces mêmes dalmatiques par l'intermédiaire de notre très cher fils, l'abbé Cyriaque.

Ensuite, à ce synode, qui, selon notre décret, doit être réuni par notre frère et coévêque Syagrius contre l'hérésie simoniacque, nous voulons que votre Sainteté prenne part et que le *pallium* que nous avons envoyé soit attribué à ce même frère, si d'abord il promet de retirer de la sainte Église, par la décision du synode, les actes illicites que nous avons interdits. À propos de ce synode, nous voulons que ta Fraternité nous envoie dans des écrits détaillés exactement tout l'ordre des faits et que toi-même, dont la sainteté nous est très bien connue, tu nous rendes plus assuré en toute chose¹⁶.

Toute la première partie de cette lettre est marquée par l'épanchement de sentiments personnels et d'une vive affection. On relèvera l'importance du thème de la consolation face à la tristesse, l'affliction, l'abattement, la douleur, la souffrance (*afflictio, tristitia, maeror, maestitia, taedium, dolor, tribulatio*). Le lien de personne à personne est souligné par une formule très forte : « *nos de duobus caritas unum fecit* ». Sans le moindre doute, Grégoire a personnellement rencontré Aregius et a apprécié en lui un véritable frère spirituel¹⁷. Ce ton personnel rejoint beaucoup d'autres lettres dans lesquelles Grégoire lui-même se plaint de ses propres souffrances, soit des souffrances entraînées par sa mauvaise santé¹⁸, soit plus largement de la souffrance d'être distrait de la vie contemplative pour mener une vie – trop – active. Ce ton personnel rejoint aussi les lettres dans lesquelles Grégoire compatit à la douleur de correspondants qui sont certainement des proches, des amis d'enfance ou des amis de la cour de Constantinople. On pense au patrice Venantius en Sicile ou à Rusticiana, une grande dame de l'aristocratie italienne réfugiée à Constantinople¹⁹. Cette première partie est une lettre au sens

16 *Ep.* 9, 219 MGH = 9, 220 CC. La lettre est classée par Pitz comme « écrit de communication » sous la forme d'un décret *motu proprio*.

17 Voir Peter von Moos, *Consolatio. Studien zum mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, München, W. Fink, 1971, p. 100.

18 Voir Achim Thomas Hack, *Gregor der Grosse und die Krankheit*, Stuttgart, A. Hiersemann, 2012.

19 Le patrice Venantius de Syracuse, mentionné dans plusieurs lettres, est en particulier destinataire de la lettre 11, 18 très marquée par le thème de la maladie. Rusticiana, grande dame de l'aristocratie romaine, réfugiée à Constantinople, est mentionnée à plusieurs reprises et reçoit par exemple la lettre 11, 26 au ton également très personnel.

personnel et littéraire du terme, et certainement pas un acte de chancellerie. À cela s'ajoute une deuxième partie un peu différente dans laquelle Grégoire rappelle à son correspondant les obligations de la charge épiscopale. Il s'agit encore de l'expression de Grégoire lui-même dans un domaine qui lui tenait à cœur, la définition de la charge pastorale, pour laquelle il avait rédigé un traité au début de son pontificat, mais qui était déjà largement abordé dans le grand commentaire sur Job. Cette attention à la fonction de pasteur relève de l'exhortation spirituelle et disciplinaire et rejoindrait des écrits de même genre chez des Pères du IV^e ou du V^e siècle. Enfin, deux courts paragraphes à la fin de la lettre relèvent de l'administration ecclésiastique, d'une part pour accorder à Aregius l'usage des dalmatiques, d'autre part pour faire d'Aregius les yeux et les oreilles de Grégoire dans les affaires de l'Église franque. Non seulement on peut y voir un privilège, l'usage des dalmatiques, mais Grégoire nous laisse aussi entrevoir la procédure suivie par l'Église romaine²⁰ : le privilège en tant que nouveauté (*novum*) ne pouvait pas être accordé « *inconsulte et subito* ». Par ailleurs, Grégoire confie à Aregius une mission délicate et sensible : suivre attentivement le futur concile de l'Église franque et lui rapporter dans le détail tout le déroulement des séances et tous les débats. Cette mission témoigne de la relation étroite entre Grégoire et Aregius, mais elle relève également de l'administration et plus largement de la « grande politique » ecclésiastique de Grégoire le Grand. Luce Pietri a par ailleurs souligné que ce concile ne s'est finalement jamais réuni au temps de Grégoire, mais que celui de Paris de 614 peut être considéré comme l'aboutissement, longtemps différé, de sa volonté²¹.

Nous avons un curieux écho de cette lettre à Aregius de Gap. Il existe en effet une *Vita* de cet évêque, publié au XVII^e siècle, à partir d'un manuscrit aujourd'hui perdu et que les bollandistes dataient du VII^e siècle, mais sans plus de précision²². Or, cette *Vita* semble faire écho à cette lettre en évoquant la visite d'Aregius auprès de Grégoire le Grand et en soulignant la proximité des deux hommes. Mais aussi, en évoquant la charité et l'affection, ainsi que les privilèges

20 Pierre Toubert souligne la réorganisation du *cubiculum* pontifical par Grégoire le Grand (« *Scrinium et palatium*. La formation de la bureaucratie romano-pontificale aux VIII^e-IX^e siècles », *Settimane di Studio*, 48, « Roma nell'alto medioevo », 2001, p. 57-120

21 Voir Luce Pietri, « Grégoire le Grand et la Gaule : le projet pour la réforme de l'Église gauloise », dans *Gregorio Magno e il suo tempo. I. Studi storici*, Roma, Institutum Patristicum Augustinianum, 1991, p. 109-128.

22 *Acta Sanctorum, Mai I*, 109-111. Cette *Vita* fut publiée d'abord par Philippe Labbe, *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum*, Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy, 1657, t. I, p. 695-699, à partir d'un *codex silviniacensis* aujourd'hui disparu. Il existe une autre *Vita* du même Aregius de Gap transmise par le ms Grenoble BM 49 et éditée dans *Analecta Bollandiana* 11, 1892, p. 384-401. Voir B. Judic, « L'influence de Grégoire le Grand dans la Provence du VII^e siècle », dans Christophe de Dreuille (dir.), *L'Église et la mission au VI^e siècle. La mission d'Augustin de Cantorbéry et les Églises de Gaule sous l'impulsion de Grégoire le Grand*, Paris, Éditions du Cerf, 2000, p. 89-120, en particulier p. 110-117.

accordés par le saint pape. Pourtant, la *Vita* ne mentionne jamais explicitement l'usage des dalmatiques ni même une lettre de Grégoire; elle cite en revanche les sermons de Grégoire. Par ailleurs, cette *Vita* peut témoigner d'une atmosphère colombanienne, à travers des thèmes tels que l'hostilité à Brunehaut ou encore le miracle d'un ours dompté. Si cette *Vita* date bien du VII^e siècle, peut-être du milieu de ce siècle, elle témoignerait de l'influence spirituelle de Grégoire dans les milieux colombaniens et sans doute du fait que, déjà à la fin du VI^e siècle, un évêque tel qu'Aregius de Gap pouvait partager des préoccupations spirituelles avec le milieu colombanien. L'absence de mention explicite de la lettre dans cette *Vita* et l'absence d'un détail tel que le départ précipité de Rome pour Aregius et surtout la mort de ses compagnons laisseraient penser que le rédacteur de la *Vita* ne connaissait pas la lettre, ni par l'exemplaire reçu à Gap, et sans doute déjà illisible, ni *a fortiori* par le registre romain. Du coup, c'était la rencontre personnelle des deux évêques qui méritait d'être mise en valeur.

Or on peut relever une situation exactement inverse. Lorsque les chanoines auxerrois, au temps de Charles le Chauve (après 873), décidèrent d'imiter le *Liber pontificalis* romain en rédigeant les *Gesta* des évêques d'Auxerre, ils mirent par écrit l'ensemble des trente-huit notices des évêques d'Auxerre depuis l'origine jusqu'à leur temps. Ils ne prêtèrent pas forcément une grande attention à la précision de la chronologie. Ainsi Didier fut évêque d'Auxerre entre 605 et 623, mais les *Gesta* en font un contemporain de Grégoire le Grand. Du coup, ils ont aussi extrait du registre de Grégoire une lettre adressée à un évêque Didier – mais il s'agit de Didier de Vienne – et ils la considèrent comme une lettre envoyée à leur Didier. Cela montre qu'à la fin du IX^e siècle, c'était devenu en soi un honneur insigne que d'être le destinataire d'une lettre de Grégoire²³.

23 La récente édition des *Gesta* des évêques d'Auxerre laisse entendre que les chanoines auraient tiré la lettre des archives de l'église locale, ce qui serait évidemment impossible puisque la lettre était adressée à Vienne. En revanche, cela montre que ces braves chanoines avaient eu accès au registre grégorien qui commençait désormais à circuler largement, en particulier à partir de Reims. Voir *Les Gestes des évêques d'Auxerre*, éd. dirigée par Michel Sot, Paris, Les Belles Lettres, t. I, 2002, notice de Didier, p. 84-110 : cette notice est justement célèbre puisqu'elle reprend le « testament » de Didier exhumé effectivement des archives de l'Église d'Auxerre et donnant une liste très abondante de pièces d'orfèvrerie visiblement héritées de l'Antiquité tardive, ainsi qu'une liste non moins fournie de biens fonciers. Il est donc logique de trouver dans l'Introduction: « Ils [les rédacteurs des *Gesta*] ont aussi extrait les testaments d'évêques des archives du chapitre, où étaient conservés les registres pontificaux desquels ils ont pu tirer les lettres des papes Pélagé et Grégoire le Grand » (p. xxiv). La lettre de Pélagé II est effectivement adressée à Aunaire d'Auxerre, prédécesseur de Didier, mais elle n'est pas transmise par le Registre de Grégoire le Grand. La lettre de Pélagé II devait se trouver dans les archives de l'Église d'Auxerre comme l'indique la notice d'Aunaire, p. 68 (ou bien aurait été tirée d'une collection canonique), tandis que la lettre à Didier de Vienne fut extraite du Registre grégorien qui est utilisé au même moment par Hincmar à Reims. Ceci serait un autre indice de liens étroits entre Auxerre et Reims (cf. V. von Büren, « Auxerre lieu de production de manuscrits ? » dans Sumi Shimahara [dir.], *Études d'exégèse carolingienne : autour d'Haimon d'Auxerre*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 167-186).

Dans ce cas, la reprise de cette lettre à Didier de Vienne est d'autant plus étonnante que Grégoire le Grand lui écrivait pour lui refuser l'usage du *pallium*, refus certes poli, mais refus quand même. Enfin, détail piquant, la lettre à Didier de Vienne (sur le refus du *pallium*, 9, 220 MGH; 9, 221 CC; connues toutes deux et par la collection R et par la collection C) suit exactement la lettre à Aregius de Gap. Cela veut dire que même une lettre (catégorisée par Pitz comme « affaires personnelles des évêques » sous la forme du rescrit en affaires de la chambre) au contenu plutôt négatif devenait un moyen d'exalter le prétendu destinataire.

110

Disons quelques mots enfin sur la postérité de l'épistolaire grégorien. Quelques rares lettres ont eu des destins remarquables. Je signalerai rapidement différents cas. En premier lieu, il y a le cas d'un texte qui n'est pas une lettre, mais un sermon, et qui est pourtant transmis par le registre, du moins dans la collection R. Il se trouve que ce sermon porte une date, le quatre des calendes de septembre, sixième indiction, soit le 29 août 602. Cela a permis à Ewald et Hartmann d'inclure ce document dans leur édition²⁴. En revanche, Dag Norberg ne l'a mis qu'en appendice, en considérant sa nature évidemment non épistolaire. Ce sermon n'est autre que le sermon sur la peste, transmis aussi par Grégoire de Tours dans son dixième livre des *Histoires* et suivi par l'organisation de processions avec des litanies. Grégoire de Tours a, de toute évidence, recueilli un sermon prononcé sans doute en 590, peut-être avant même que le diacre Grégoire ne succède à Pélage II, mort de la peste en février 590. La consécration épiscopale de Grégoire le Grand a eu lieu le 3 septembre 590. Il est très vraisemblable que Grégoire, devenu pape, ait réutilisé ce sermon, en l'occurrence en 602, dans le contexte d'une nouvelle épidémie de peste. Ce sermon a aussi été transmis par Paul Diacre et par un manuscrit des *Homélies sur l'Évangile*, le Paris BnF Lat. 12255, écrit à Tours au début du IX^e siècle, à la suite des quarante homélies sur les Évangiles²⁵.

Un deuxième cas concerne un document qui est incontestablement une lettre²⁶; elle est adressée par Grégoire à Maxime, abbé du monastère de Saint-André du Clivus Scauri: Grégoire émet un privilège pour que personne, y compris les papes ses successeurs, ne puisse aliéner les biens accordés à ce monastère. Or, ce monastère avait été fondé par Grégoire lui-même dans sa

²⁴ Ep. 13, 2 MGH = Append. 9 dans CC.

²⁵ Grégoire de Tours, *Dix livres d'Histoires*, X, 1. Paul Diacre, *Vita Gregorii*, chapitre 11, éd. H. Grisar, *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 11, 1887, p. 158-173. R. Etaix, « Répertoire des manuscrits des Homélies sur l'Évangile de saint Grégoire le Grand », *Sacris Erudiri*, 36, 1996, p. 107-145.

²⁶ Ep. 1, 14a MGH = Append. 2 CC.

maison de famille et il y avait vécu comme moine pendant plusieurs années, avant de devenir nonce à Constantinople. Cette lettre a été retrouvée sur papyrus en 1240 à Rome et transcrite alors sur le registre du pape Grégoire IX. S'agissait-il d'une épave des volumes attestés par Jean Diacre au IX^e siècle ou d'un vestige des archives du monastère de Saint-André? Elle ne porte plus de mention de date; aussi Ewald et Hartmann l'avaient placée, par hypothèse, lors de la première année du pontificat, en sachant que Maxime est ensuite devenu évêque de Syracuse; en revanche, Norberg l'a publiée en appendice. Elle ne se trouvait pas, en tout cas, dans les collections constituées au VIII^e siècle et il serait étonnant qu'elle n'ait pas fait partie d'une sélection réalisée par Grégoire lui-même si cela avait bien lieu. On peut assimiler à ce cas quelques autres lettres transmises à partir de leurs destinataires. Ainsi, un groupe de lettres envoyées en Espagne, à Léandre de Séville et au roi Reccared, a été conservé par la collection *Hispana* parallèlement à la conservation dans les archives romaines. Mais la forme qu'elles présentent dans la collection *Hispana* montre une tradition distincte remontant à l'exemplaire expédié²⁷. La collection *Hispana* a également transmis une lettre adressée en Sicile et apparemment inconnue des archives romaines²⁸. Un cas semblable se présente pour des lettres adressées en Gaule et conservées par la collection *Vetus gallica*, là encore de manière parallèle aux archives romaines²⁹. Bède le Vénérable, au début du VIII^e siècle, a voulu rechercher des lettres de Grégoire, et il transmet dans son *Histoire ecclésiastique* des pièces qui figurent aussi dans les archives romaines, mais il est aussi le seul intermédiaire pour une lettre³⁰. Il faut ajouter enfin le cas des réponses à Augustin de Canterbury³¹ et du concile romain de 595 transmis par la collection *Hispana*³².

27 Il s'agit de : ep. 1, 41 MGH et CC, 5, 53 MGH et CC, 9, 227MGH = 9, 228CC adressées à Léandre de Séville; 9, 228 et 229 MGH = 9, 229CC adressée(s) à Reccared; 9, 230 MGH et CC adressée au duc Claude. Ainsi, dans la collection *Hispana*, les lettres à Léandre commencent par l'adresse complète : « *Reverentissimo et sanctissimo fratri Leandro coepiscopo* », et dans le Registre : « *Leandro episcopo Spaniarum* ». Voir J. Vilella Masana, « Gregorio Magno e Hispania », dans *Gregorio Magno e il suo tempo*, op. cit., I, p. 167-186, et D. Ramos-Lisson, « Grégoire le Grand, Léandre et Reccared », *ibid.*, p. 187-198. Thomas Deswarte, *Une chrétienté romaine sans pape. L'Espagne et Rome (586-1085)*, Paris, Classiques Garnier, 2010.

28 Ep. 1, 39a MGH au sous-diacre Pierre bien datée du 16 mars 591 (17^e jour des kalendes d'avril, 9^e année de l'empereur Maurice) et Append. 1 dans CC.

29 Ep. 9, 218MGH = 9, 219CC; voir H. Mordek, *Kirchenrecht und Reform im Frankenreich. Die Collectio Vetus Gallica, die älteste systematische Kanonesammlung des fränkischen Gallien. Studien und Edition*, Berlin/New York, W. de Gruyter, 1975.

30 Ep. 6, 50a MGH = 6, 53 CC transmis à partir de Bède, *Histoire ecclésiastique*, I, 23 (*Bede's ecclesiastical History of the English people*, éd. B. Colgrave et R.A.B. Mynors, Oxford, Clarendon, 1969, p. 70-71).

31 Ep. 11, 56a MGH, non repris dans CC. Ces réponses à Augustin sont connues par Bède et par des collections canoniques (Paul Meyvaert, « *Le libellus responsionum* à Augustin de Canterbury : une œuvre authentique de saint Grégoire le Grand », dans J. Fontaine, R. Gillet et S. Pellistrandi [dir.], *Grégoire le Grand*, op. cit., p. 543-550).

32 Ep. 5, 57a MGH, non repris dans CC.

Il existe le cas d'une lettre du 25 janvier 604, transmise par une inscription sur marbre réalisée à Saint-Paul-hors-les-murs et dont une copie existe aussi dans la collection R. Cette lettre est adressée à Felix, sous-diacre et recteur du patrimoine d'Appia. La lettre énumère une liste de fermes et de *villae* avec leur nom et leurs limites sur la *massa* de *Aquae Salviae* et affecte les revenus de ces terres à la fourniture de luminaires pour la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs. Il s'agit d'une lettre purement administrative, mais qui était évidemment d'une grande importance pour la gestion de la basilique Saint-Paul. On peut comprendre que Felix lui-même, le destinataire de la lettre, ait pu la faire graver sur une plaque de marbre pour qu'elle soit exposée sur le mur de Saint-Paul. En outre, seule l'inscription sur marbre porte la date qui ne figure pas dans les manuscrits de la collection R³³.

112

Un dernier cas, enfin, est peut-être celui d'un original parvenu jusqu'à nous. Il ne s'agit plus en réalité que d'un fragment sur papyrus qui serait une lettre de Grégoire au roi des Lombards Agilulf. La lettre n'est pas connue par les collections du registre et son état fragmentaire ne permet pas réellement de l'identifier et d'en connaître le contenu, aujourd'hui illisible. On avait restitué au XIX^e siècle quelques formules très communes : « *Domno proprio [...] primo omnium per [...] vestram primum omnium salutem et tranquillitatem vestram optamus, domni petentes misericordiam, precantes ut de vita vestra semper [...] gauderet ut et multa bona in perpetuum traderet Illum enim rogamus celsitudinem vestram ut de causa nostra unde tibi semper [...] ut [...] ende necesse nobis fuit ut tibi deberemus, quia ve [...] corde omni [...] vel [...] mittas proinde [...] eo om [...]* ». On considère que cette lettre accompagnait la paix établie en 599 entre le roi lombard et Grégoire. L'identification est liée à la conservation avec d'autres objets, des petites fioles d'huile accompagnées d'une étiquette, authentiques de reliques envoyées de Rome à la reine Theodelinde par Grégoire ; c'est le contexte de ce trésor de Monza qui permet de penser à un fragment de lettre de Grégoire devenue en quelque sorte une relique du personnage³⁴.

J'ai mentionné plus haut les hypothèses sur la formation du registre et en particulier sur le rôle ou non de Grégoire dans une éventuelle sélection de lettres. Pitz en a fait l'hypothèse, Robert Markus y est plutôt hostile. Il est

33 Ep. 14, 14; ICVR II 4790 (voir Carlo Carletti, « Dalla "pratica aperta" alla "pratica chiusa": produzione epigrafica a Roma tra V e VIII secolo », *Settimane di studio*, 48, « Roma nell'alto medioevo », 2001, p. 325-392, en particulier p. 358 et pl. III).

34 Fragment de Monza, éd. H. Bresslau, dans *Neues Archiv*, 15, 1890, p. 550-554 ; *Patrologie latine*, Suppl. IV-2, col. 1577 ; J.O. Tjäder, *Die nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*, Lund, C.W.K. Gleerup, 1954-1955, t. I. Roberto Conti, *Il Tesoro. Guida alla conoscenza del Tesoro del Duomo di Monza*, Monza, Museo del Duomo di Monza, 1983, p. 34. Voir François Bougard, « *Petitor et medius* : le rôle de la papauté dans les relations internationales de Grégoire le Grand à Jean VIII », *Settimane di studio*, 58, « Le relazioni internazionali nell'alto medioevo », 2011, p. 299-343.

vrai que, si la sélection avait été faite par Grégoire lui-même, elle aurait pris, de son vivant, l'aspect d'une œuvre de Grégoire lui-même. C'est un peu ce que Jean Diacre laisse entendre – mais il écrit seulement vers 872. Jean Diacre donne aussi une apparente précision³⁵. Il a vu les volumes de papyrus, qui seraient plutôt des *codices* que des rouleaux, correspondant aux quatorze années de lettres du pontificat de Grégoire, volumes qui, peut-on le supposer, ont servi à extraire les collections de lettres parvenues jusqu'à nous. Quelle valeur pouvons-nous accorder au témoignage de Jean Diacre? Nous avons en effet trois collections de lettres de Grégoire, constituées à la fin du VIII^e siècle. La principale (collection R) a été réalisée par le pape Hadrien I^{er} et conserve la forme du registre par le classement par indiction et par mois. Il se trouve que Jean Diacre a utilisé plus de deux cents lettres de Grégoire dans sa *Vita Gregorii*. On aurait pu espérer que, par simple curiosité peut-être, il ait lui aussi tiré des volumes de papyrus des lettres non transmises par les trois collections du VIII^e siècle. Or, il n'en est rien. Jean Diacre n'utilise que des lettres déjà connues principalement par la collection R. J'ajouterai un élément qui est également signalé par Jean Diacre : les manuscrits de la collection R – du moins ceux qui commencent par le début du pontificat – mettent en tête de la collection de lettres une *Fides Gregorii*. Cette profession de foi n'est pas de même ordre que celle qui figure, dans le registre, dans la lettre synodale envoyée aux autres patriarches. Il s'agit d'un *Credo*, une pièce plus liturgique que canonique. Elle n'a été éditée ni par Ewald-Hartmann, ni par Norberg, mais sa présence en tête de la collection a cependant un sens pour l'ensemble : Hadrien I^{er} voulait montrer comment l'action épistolaire de Grégoire appuyait son orthodoxie et sa fonction de prédicateur de la vérité³⁶.

Entre *Kanzleiwesen* et *Trostliteratur*, entre techniques de chancellerie et littérature de consolation en passant par la haute politique, les lettres de Grégoire offrent ainsi un éventail très étendu et très contrasté de styles et de contenus. L'étude de la postérité de ces lettres est dans le même temps une tentative de comprendre la formation des collections, le concept de registre et l'archivage de la production de Grégoire et de ses notaires. De la fin nous revenons vers le début et inversement. Face à l'apparente incohérence de certains récits des *Dialogues*, Sofia Boesch-Gajano mettait en garde contre la tentation de vouloir

35 Jean Diacre, *Vita Gregorii*, préface, dans *Patrologie latine*, t. LXXV, col. 62 : « *Si cui tamen, ut assolet, visum fuerit aliter, ad plenitudinem scrinii vestri recurrens, tot charticios libros epistolarum ejusdem Patris, quot annos probatur vixisse, revolvat* ».

36 Jean Diacre, *Vita Gregorii*, II, 2, éd. cit., col. 88 (voir B. Judic, « La tradition spirituelle de Grégoire le Grand : la notion de *Fides Gregorii* », dans Rainer Berndt et Michel Fédou [dir.], *Les Réceptions des Pères de l'Église au Moyen Âge*, Münster, Aschendorff, 2013, p. 941-964).

trop bien comprendre la production grégorienne³⁷. Le registre des lettres offre le même genre de tentation. Grégoire a tellement insisté dans la *Règle pastorale* sur le nécessaire va-et-vient du pasteur des âmes entre l'intériorité et l'extériorité qu'on serait tenté de penser à une vaste sélection de lettres par Grégoire lui-même pour montrer à quel point le pasteur s'occupe des questions les plus extérieures, la gestion des terres, la fourniture de subsides, la guerre, tout en continuant sa mission la plus intérieure en prêchant et en exhortant. Malheureusement, la diversité des lettres n'est sans doute rien d'autre que celle du hasard. Jean Diacre, au IX^e siècle, a aussi imaginé qu'à la mort de Grégoire, une révolte de Romains avait entraîné la disparition, par le feu, de nombreuses œuvres du saint pape (*Vita Gregorii*, II, 69). Il doit s'agir d'une légende, mais elle fournit aussi une explication à la différence entre les œuvres de Grégoire, diffusées de son vivant et largement répandues ensuite, et ces documents d'archives au statut imprécis, qui émergent seulement au IX^e siècle comme registre de Grégoire, une nouvelle « œuvre » du saint pape.

37 Sofia Boesch Gajano, *Grégoire le Grand hagiographe. Les « Dialogues »*, Paris, Éditions du Cerf, 2008, p. 211 : « Le personnage de Grégoire le Grand présente une telle diversité d'aspects que je ne peux me donner l'illusion de les avoir reconstruits... »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Bruno Dumézil & Laurent Vissière	7

PREMIÈRE PARTIE

AUTHENTIFICATION ET VALIDATION

Les vrais-faux messages diplomatiques mérovingiens	
Bruno Dumézil	19
Lettres autographes, lettres secrètes : le recours à l'autographie épistolaire pour des exigences de discrétion (XI ^e -XII ^e siècles)	
Micol Long	35
La correspondance comme expression de la volonté du sultan ottoman	
Nicolas Vatin	49
La signature dans les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon	
Jonathan Dumont & Alain Marchandisse	61
Lettres validées, lettres fausses : jeux de pouvoir et correspondance à l'assemblée de Marseille au milieu du XIV ^e siècle	
François Otchakovsky-Laurens	83

DEUXIÈME PARTIE

AUTEURS ET RÉDACTEURS

Quelques réflexions sur le Registre des lettres de Grégoire le Grand	
Bruno Judic	101
Vraie-fausse lettre d'un émir almoravide à ses troupes (1139)	
Emmanuelle Tixier du Mesnil	115
Lettere d'ambasciata e iniziativa personale degli ambasciatori (secc. XIII-XV)	
Paolo Cammarosano	127

Lettres authentiques et relations diplomatiques. L'exemple de la Corse génoise (fin xv ^e -début xvi ^e siècle)	
Vannina Marchi van Cauwelaert.....	137

TROISIÈME PARTIE
AFFABULATIONS

Prosopopée des runes : autour d'un « poème parlant » anglo-saxon	
Alban Gautier.....	159

Lettere false e finte nella letteratura e nella storia	
Paolo Preto.....	175

Quand le diable prend la plume. Une lettre de Lucifer à son lieutenant ès parties d'Occident	
Bertrand Schnerb.....	185

254

« Il est né le maudit enfant... » La naissance de l'Antéchrist d'après une lettre du grand maître de Rhodes (xiv ^e -xviii ^e siècle)	
Laurent Vissière.....	197

Les lettres de 1494 entre Alexandre VI Borgia et Bayezid II : les effets indubitables d'une documentation douteuse	
Giovanni Ricci.....	233

Du genre épistolaire et de sa vérité : conclusions	
François Bougard.....	245

Table des matières.....	253
-------------------------	-----